



PROCÈS-VERBAL

d'une séance publique de consultation sur les projets de règlements concernant le projet de l'îlot Wanklyn

Procès-verbal d'une séance publique tenue le 17 avril 2012, à 19 h 00, dans la salle du conseil située au numéro 55 avenue Dupras, pour soumettre les projets de règlements suivants :

-
-
- P.2098-LAS-167 *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à assurer la concordance aux modifications au plan d'urbanisme, l'annulation de la zone H08-06 et la création des zones P08-06, H08-47, H08 48 et H08-49.*
- P.LAS-0014-8 *Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro LAS-0014 de manière à intégrer le secteur de l'îlot Wanklyn.*
-
-

à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Sous la présidence de :

Madame Laura Palestini, conseillère d'arrondissement

étaient également présents :

Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement
Marc Morin, directeur, Affaires publiques et Greffe et secrétaire d'arrondissement
Sylvie Champagne, chef de division, urbanisme et permis

A 19 h 00, madame Laura Palestini informe les personnes présentes que le conseil d'arrondissement, à une séance générale tenue le 2 avril 2011 a adopté le projet de règlement 2098-LAS-167 amendant le règlement de zonage de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme, l'annulation de la zone H08-06 et la création des zones P08-06, H08-47, H08-48 et H08-49 relativement au projet de l'îlot Wanklyn. Le conseil a également adopté le projet de règlement LAS-0014-8 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à intégrer le secteur de l'îlot Wanklyn.

Madame Palestini explique ensuite la nature de ces projets de règlements. Elle cède ensuite la parole à la chef de division, urbanisme et permis, pour expliquer ces projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption.

Par la suite, les personnes et organismes qui le désirent, sont invités à s'exprimer sur les projets de règlements et les principales questions qui sont posées traitent particulièrement de :

- transport en commun
- stationnement
- impact sur la circulation et camionnage
- dimension des bâtiments
- logements pour personnes âgées
- ouverture de rues
- disponibilité des services publics et scolaires
- sources de bruit

Toutes les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre, la séance publique est levée à 22 h.

Donné à LaSalle, ce 17 avril 2012.